

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 106

présenté par
M. Cherpion, rapporteur pour avis
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales
M. Vercamer
et les commissaires membres du groupe Nouveau Centre
M. Gille, M. Liebgott, Mme Iborra
et les commissaires membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 53

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.